



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



**Groupe de la Banque Africaine  
de Développement (BAD)**



**(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)**

### **Avis d'appel public à Manifestation d'Intérêts (AMI)**

**Sélection d'un Consultant pour la formation et la sensibilisation des groupements de femmes et de jeunes sur diverses thématiques (gestion, autonomisation et employabilité, entrepreneuriat, inclusion financière) dans le cadre du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières phase 1(PDZAM-1).**

1. Le présent Appel Public à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 22 Décembre 2022 et à l'Avis Général de Passation des Marchés du programme de désenclavement des zones agricoles et minières phase 1 (PDZAM-1) publié le 23 juin 2022 dans le quotidien « l'AS ».
2. L'Etat du Sénégal a sollicité et obtenu un financement auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue de la réalisation d'une partie des travaux du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières phase 1(PDZAM-1).  
Ce programme comprend les travaux d'aménagement, de réhabilitation et/ou de renforcement de :
  - la Boucle du Riz (lot 1 :51 km de routes revêtues et lot 2 : 121 km de routes en terre);
  - la route Keur Momar Sarr-Richard Toll (74 km, 6 km de voirie et 17 km de route en terre) ;
  - la route nationale N2 : section Thiès – Kébémér et la voirie de l'École Polytechnique de Thiès (25 km) ;
  - les aménagements connexes du programme.

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement compte utiliser une partie de ces fonds en vue de s'attacher les services d'un consultant pour la formation et la sensibilisation des groupements de femmes et de jeunes sur diverses thématiques (gestion, autonomisation et employabilité, entrepreneuriat, inclusion financière).

3. L'objectif de cette mission est d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de formation et de sensibilisation pour le développement des compétences transversales clés d'au moins 200 personnes dont 80% de femmes en vue de favoriser leur accès aux opportunités génératrices de revenus et aux services de base.

De manière spécifique, il s'agit à travers cette mission de :

- faire l'inventaire et le diagnostic des groupements de femmes et jeunes dans la zone d'influence direct du programme ;
- sur la base de critères objectifs, proposer les sites et groupements de femmes et jeunes (à préciser les nombres) bénéficiaires directs des activités du programme ;
- proposer un programme de formation articulé et pertinent par rapport aux objectifs de la composante ;
- assurer la formation des groupements de femmes et jeunes sur les thématiques retenus.

Conformément aux objectifs précités, l'exécution des sessions de formation porte sur les modules retenus ci-dessous entre autres :

- dynamique organisationnelle ;
- gestion administrative et financière ;
- transformation et valorisation des produits locaux ;
- hygiène, qualité et sécurité ;
- partenariat, marketing et commercialisation ;
- formation en leadership et bonne gouvernance ;
- planification (production, transformation, commercialisation etc).

**La durée de la mission est de sept (07) mois**

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire des informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces prestations (qualification dans le domaine des prestations et références concernant l'exécution de contrats analogues et d'envergure équivalente, capacités techniques et de gestion, organisation technique et managériale, disponibilité de personnel qualifié, etc.)

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Une liste restreinte des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue de cet Appel Public à Manifestation d'Intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions technique et financière et un candidat sera choisi selon la méthode « sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût) », conformément aux règles et procédures du Décret n° n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés Publics du Sénégal.

La présélection se fera suivant la grille d'évaluation ci-après :

**I. Qualification générale dans le domaine de la formation et de la sensibilisation de groupements : notée sur 20 points ;**

**Nombre d'années d'expérience générale du candidat (N) noté sur 10 points :**

- N supérieur ou égal à 10 ans = 10 points ;
- N entre 5 et 10 ans = 05 points ;
- N inférieur à 05 ans = 00 point.

**Expérience générale notée sur 10 points :**

- Avoir réalisé au cours des dix (**10**) dernières années (à partir de 2013) au moins deux (**02**) missions de formation et/ou de sensibilisation de groupements et de coopératives diverses de femmes et de jeunes : (notée sur **10 points** ; soit cinq (**5**) points par mission)

**II. Expérience en missions similaires notée sur 30 points :**

Avoir réalisé deux (02) campagnes de formation et une (01) campagne de sensibilisation de groupement de femmes et/ou de jeunes au cours des dix (10) dernières années (à partir de 2013), (notée sur 30 points soit 10 points par mission) ;

**NB : Seules les prestations accompagnées de certificat ou d'attestation de service fait produits par les clients bénéficiaires et d'une fiche de projet décrivant de manière succincte la consistance des prestations réalisées par le candidat seront prises en compte.**

**III. Organisation technique et managériale notée sur 15 points**

- Note de présentation du cabinet : 05 points
- Organisation du cabinet : 05 points
- Définition des postes : 05 points

**IV. Qualifications du personnel permanent du candidat notée sur 35 points**

Le candidat devra disposer d'un personnel permanent composé au minimum d'experts suivants :

- **Un Expert en développement organisationnel, chef de mission** (notée sur **15 points**).

Il est titulaire d'un diplôme universitaire de niveau maîtrise au moins BAC+4 en sociologie, développement local ou équivalent (**notée sur 05 points**).

Il devra justifier une expérience de huit (08) ans dans le domaine du développement des compétences transversales ou de la formation autonomisante ou du renforcement de capacités ou tout autre domaine pertinent (**notée sur 10 points**).

- **Un Expert en transformations de produits locaux agroalimentaires** (notée sur **10 points**).

Il est titulaire d'un diplôme universitaire de niveau (BAC+2) au moins en agroalimentaire, en chimie ou équivalent (**notée sur 05 points**).

Il devra justifier une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de la transformation de produits locaux ou agroalimentaires ou des produits dérivés ; (**05 points**)

- **Un Expert en développement et en finance locale** (notée sur **10 points**).

Il est titulaire d'un diplôme universitaire niveau (BAC+3) au moins en finance, économie, développement local ou équivalent (**notée sur 05 points**).

Il devra justifier une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine du développement social ou de la finance locale (**noté sur 05 points**).

Les diplômes justifiant la qualification du personnel doivent être transmis

**Le nombre minimum de points requis est de soixante-dix (70).**

6. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8h à 17h (GMT).  
**Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue David DIOP x Rue F, Fann Résidence Dakar,**  
**Tél: (+221) 33 869 07 51**  
**E-mail : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ou [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) , [mcsamb@ageroute.sn](mailto:mcsamb@ageroute.sn)**
7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées sous plis fermé (**version physique avec un (01) ORIGINAL + deux (02) COPIES + une (01) CLES USB** ) au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **27 avril 2023 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)** et porter expressément la mention «**Avis à Manifestation d'Intérêt pour la sélection d'un consultant pour la formation et la sensibilisation des groupements de femmes et de jeunes sur diverses thématiques (gestion, autonomisation et employabilité, entrepreneuriat, inclusion financière).dans le cadre du Programme de Désenclavement des Zones Agricoles et Minières phase-1 (PDZAM-1)**».

Les manifestations d'intérêt seront rédigées en français ; celles qui seront soumises dans une autre langue seront rejetées.

**N.B** : Il est à noter que l'intérêt manifesté par un cabinet ou un groupement de cabinets, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure dans la liste restreinte.

Le Directeur Général  
Ibrahima NDIAYE